

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 6

Artikel: La protection civile dans un contexte stratégique en profonde mutation
Autor: Heinzmann, Hildebert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection civile dans un contexte stratégique en profonde mutation

Par le lieutenant colonel Hildebert Heinzmann¹

Depuis la fin des années quatre-vingts, les champs d'application de notre politique de sécurité se caractérisent par des changements de plus en plus rapides. L'effondrement social et économique du système communiste, lié à la désintégration de l'Union soviétique et à la dissolution du Pacte de Varsovie, a fondamentalement modifié les dangers qui pèsent sur notre pays.

Dangers et risques, aujourd'hui

Les risques qu'un conflit de grande ampleur éclate subitement en Europe se sont considérablement amenuisés. Cependant, la guerre du Golfe, la tentative avortée de putsch en Union soviétique, ainsi que la guerre civile en Yougoslavie démontrent que des conflits armés ne peuvent pas être exclus, à court, à moyen et à long terme. Le rapport 90 du Conseil fédéral sur la politique de sécurité, approuvé par les Chambres fédérales lors des sessions d'été et d'automne 1991, retient de telles hypothèses.

Le processus de démocratisation engagé en Euro-

De nouveaux Tchernobyl?

«Dans le contexte d'une guerre civile sur le territoire de l'ancienne Union soviétique, les autorités politiques des républiques risqueraient de perdre le contrôle d'une partie des quelque 27 000 armes nucléaires existantes, certaines tombant dans les mains d'extrémistes. Elles semblent souvent pas beaucoup mieux gardées que les dépôts d'armes conventionnelles où les nationalistes de tous poils se sont servis. Ce qu'il faut craindre, ce n'est pas que des ogives nucléaires tombent sur nos têtes, mais que les protagonistes d'une guerre civile les utilisent pour remporter la victoire. Le risque pour l'Europe, ce sont donc les conséquences d'explosions nucléaires sur le territoire de l'Union.

Des dirigeants civils et militaires, aux abois à cause de la banqueroute financière, pourraient vendre certains articles de leur panoplie militaire nucléaire aux dirigeants algériens, irakiens, libyens, pakistanais ou coréens. Le problème inquiète tellement les responsables américains que, depuis la mi-décembre 1991, la CIA se trouve en degré d'alerte maximale, pour situer les quelques 27 000 armes nucléaires de l'empire éclaté et connaître à tout instant le système de contrôle et de mise à feu des armes stratégiques et tactiques.

L'état de délabrement des centrales nucléaires fait peser une menace somme toute semblable. Le président du groupe Asea-Boveri déclarait récemment que «certaines centrales des pays de l'Est sont des bombes à retardement.». Oui, des Tchernobyl civils et militaires sont possibles.»

colonel Hervé de Weck
exposé au cours d'information de la division
de campagne 2 – 24 janvier 1992

¹Sous-directeur de l'Office fédéral de la protection civile.



pe centrale et orientale, ainsi que la réunification de l'Allemagne ont engendré, dans ces pays, une euphorie certaine, qui fait place actuellement à un désenchantement face aux énormes problèmes qui restent à résoudre, indépendamment des événements dramatiques dont il vient d'être question.

A la fin 1990, les négociations sur les mesures de confiance, de sécurité et sur le désarmement en Europe (CDE), qui ont débouché sur la conclusion du premier traité sur la réduction des forces conventionnelles (FCE), ont suscité la ferme volonté des gouvernements d'améliorer la collaboration concernant la politique de sécurité en Europe. Ce processus a cependant été ralenti, d'une part à cause de l'insécurité économique actuelle, d'autre part à cause des problèmes de minorités qui sont très loin d'être résolus dans les pays

satellites de l'ancien bloc de l'Est et, surtout, dans les territoires de l'ex-Union soviétique.

De plus, malgré les efforts de désarmement et de contrôle des armements, on dénombre en Europe d'énormes arsenaux dont la qualité est sans cesse améliorée. De nouveaux problèmes ont surgi avec la prolifération des armes de destruction massive dans des pays en voie de développement. A cela s'ajoute le fait que l'on ne sait pas très bien qui contrôle les armes nucléaires dans la nouvelle Communauté des Etats indépendants; certaines d'entre elles pourraient être cédées, moyennant paiement en devises fortes, à des gouvernements pas forcément irréprochables.

Les flux migratoires, provoqués par des causes politiques ou économiques, peuvent prendre des di-

mensions gigantesques. Ils engendrent déjà des problèmes toujours plus difficiles à résoudre dans les pays industrialisés.

Il convient enfin d'accorder une attention accrue aux risques découlant de notre environnement naturel et technique. En effet, les dégâts provoqués par les événements de Tchernobyl et de Schweizerhalle, les intempéries, ainsi que d'autres catastrophes naturelles survenues au cours de ces dernières années montrent que ces dangers ont été longtemps sous-estimés. Dans de telles circonstances, les moyens ordinaires destinés à prévenir et à maîtriser ces dangers, dont disposent les communautés touchées, se révèlent vite insuffisants. Il faut, par conséquent, engager judicieusement le personnel, le matériel et les infrastructures de la protection civile lors de situations de nécessité de tous genres.

Des missions nouvelles

Les instruments de la politique de sécurité de la Confédération doivent être adaptés à la situation nouvelle et aux missions, telles qu'elles ressortent du *rapport 90 sur la politique de sécurité*. Le Conseil fédéral tient compte de ces nouvelles données en faisant procéder aux réformes «Protection civile 95» et «Armée 95»², qui auront également des répercus-

² Voir le rapport de février 1992 sur les plans directeurs de la protection civile et de l'armée.

sions dans d'autres domaines.

La protection civile devra désormais être à même de fournir une aide en cas de catastrophe d'origine naturelle ou humaine, ainsi que dans d'autres situations de nécessité. Il faut alors appuyer efficacement les organisations spécialisées existantes en les relayant en cas d'interventions de longue durée. A l'avenir, les organisations de protection civile des communes devront prendre toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de cette double mission autour de laquelle s'articulera l'évolution future de la protection civile.

Ces innovations auront des conséquences importantes dans les domaines de l'instruction et des structures. Il faut faire en sorte que les organisations de protection civile soient prêtes à engager certains éléments (par exemple, les chefs, le personnel auxiliaire) dans l'heure qui suit

l'événement dommageable, d'autres éléments (entre autres, les formations de sauvetage) dans un délai de six heures et le reste (personnel séjournant effectivement dans la commune) dans un délai de 24 à 36 heures.

De la « Conception 71 » au « Plan directeur 95 »

Le *plan directeur 95*, reprend certains principes de la *conception 71*. Un point apparaît d'ores et déjà acquis: protéger la population en appliquant le principe «Mieux vaut prévenir que guérir» demeure la tâche essentielle de la protection civile qui s'avère la seule institution capable d'accomplir une telle mission. Si, par des mesures adéquates, il est possible de réduire sensiblement le nombre des victimes et l'ampleur des souffrances, la protection absolue n'existe pas. Avec un ré-

seau de constructions protégées, on évite l'évacuation de populations de régions entières, une mesure qu'il serait difficile de prendre, vu la topographie et la densité démographique du pays. L'infrastructure de la protection civile s'avère également fort utile dans d'autres situations de nécessité survenant en période de paix relative.

La protection civile conserve ses structures fédéralistes, les communes en demeurant les principales responsables. Dès lors, la protection de la population, l'organisation des secours et la préparation des infrastructures techniques sont des tâches qui incombent en premier lieu aux communes. Ce système permet des solutions souples et adaptées aux conditions locales; il met l'accent sur la responsabilité individuelle.

Cependant, là où cela s'avérera nécessaire, il conviendra d'exécuter certaines tâches au niveau régional, afin d'améliorer la capacité d'intervention de la protection civile. Ce principe touche en particulier la conduite et les secours.

Dans la mesure du possible, les institutions et les organisations chargées de maîtriser les situations ordinaires doivent continuer leur travail dans des situations extraordinaires. La protection civile les appuie, mais ne les remplace pas. En appliquant la mise à contribution, si possible, des moyens ordinaires, si nécessaire, des moyens ex-



Gouverner, c'est prévoir le pire ?

Sous le titre «Haro sur le casque jaune», *Télé Top Matin* du 19 janvier 1992 expliquait avec sensationnalisme les mesures prises par certains cantons et communes dont les responsables donnent l'impression qu'ils croient au début d'une ère de paix perpétuelle. Au vu de leurs paroles et des mesures qu'ils prennent, on peut se demander si, vraiment, ils savent que gouverner, c'est prévoir le pire. Ont-ils, dans la foulée, fait biffer dans leurs budgets d'autres dépenses objectivement inutiles ou, du moins, pas indispensables? Si tel n'était pas le cas, on pourrait parler de démagogie... (rédaction RMS)

«Cet automne, c'est dans le canton de Vaud que la charge anti-PCi a été la plus violente. Le Grand Conseil a tout déclenché en amputant de 400 000 francs le montant de 1,1 million inscrit au budget. Aussi sec, un certain nombre de communes ont procédé à leur tour à des économies sur le dos de la protection civile.»

«A Genève, la contestation a pris une forme plus radicale. Le conseiller d'Etat Claude Haegi a purement et simplement suspendu tous les cours 1992 dans l'attente d'une réforme en profondeur de cette institution qui, selon ses propres termes, «a vécu». A la défunte PCi, le magistrat genevois entend substituer un service de sécurité civile dont les fers de lance seront quatre détachements de spécialistes, bien formés et facilement mobilisables.»

traordinaires, les mêmes tâches ne sont pas confiées à plusieurs organes; par la même occasion, la voie s'ouvre à de nouvelles «solutions combinées», dans la ligne des services dits coordonnés.

A l'avenir, les fonctions de conduite dans l'organisation des communes pour les situations extraordinaires (par exemple, les fonctions de chefs de service) et celles de direction de l'organisation de protection civile devront, dans toute la mesure du possible, être assumées par les mêmes

personnes. Ainsi, les corps de sapeurs-pompiers assureront leurs tâches, également en période de service actif. Dès lors, on pourra renoncer aux formations de lutte contre le feu de la protection civile. En revanche, celle-ci pourrait être appelée à appuyer les autorités pour recueillir, héberger et ravitailler les sans-abri, les fugitifs, les réfugiés et d'autres personnes en quête de protection.

Une telle conception permet de remplir les tâches confiées à la protection civile avec quelque 380 000

personnes astreintes à servir et de mettre à la disposition d'autres services chargés de tâches d'intérêt public environ 140 000 membres de la protection civile.

Ces innovations vont également toucher l'instruction. Un rapport d'incorporation, qui deviendra obligatoire, assurera que chacun se trouve incorporé à la bonne place. La formation de base des cadres supérieurs, pour des raisons d'uniformité, sera dispensée par la Confédération, alors que les cantons devront assumer une responsabilité plus importante en matière de cours de répétition organisés par les communes. Les temps disponibles pour l'instruction devront être utilisés de manière plus souple, afin de rendre possibles des exercices de courte durée, ainsi que des engagements plus longs au profit de la communauté. La création d'une école fédérale d'instructeurs permettra de mieux préparer ces derniers à leur tâche exigeante.

En guise de conclusion

Une protection civile bien organisée constitue un excellent moyen qui permet, non seulement de fournir une aide efficace en cas de catastrophe et dans d'autres situations de nécessité, mais aussi de protéger la population civile en cas de conflit armé.



Dans le premier cas, il importe, d'une part de limiter, autant que faire se peut, les conséquences de l'événement en recourant aux structures de protection disponibles, d'autre part de fournir rapidement l'aide nécessaire à la population touchée.

Dans le deuxième cas, il faut assurer la survie de la plus grande partie possible de la population. Pour ce faire, il convient, avant tout, de préparer une solide infrastructure de protection, d'assurer l'occupation des abris en temps utile, grâce à l'alarme de la population, et de diffuser des consignes sur le comportement à adopter.

Indépendamment des bouleversements politiques survenus en Europe et dans le monde, ainsi que de l'évolution des risques liés à notre environnement, la protection civile reste une institution importante au service de la population, une institution dont la préparation demande du temps et de la constance.

H.H.

En Autriche...

Quatre pilotes, 24 avions

L'Autriche ne dispose actuellement que de quatre pilotes militaires pour ses 24 avions de combat «Draken». De nombreux pilotes de ces Saab 35 OE ont en effet quitté le service, a révélé dernièrement le quotidien viennois *Täglich alles*. Motif: la peur de voler sur un avion sujet à accidents, ainsi qu'une solde trop maigre. Le député vert Severin Renolder a qualifié les 24 «Draken» de «déchets volants». Un porte-parole du Ministère autrichien de la défense a confirmé le faible effectif de pilotes militaires. Mais il a ajouté que, de toute façon, la moitié des avions sont en réparation. Douze pilotes de «Draken» devraient être formés jusqu'à fin 1994 au plus tard. Mais les «Draken» eux-mêmes doivent être remplacés jusqu'en 1977. Sans F/A-18, une telle situation ne peut-elle pas se produire en Suisse? (ATS/Démocrate, 14 mai 1992)